



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal de la séance du lundi 11 avril 2016

Il est 20h00 lorsque **M. H. Hoose, Président**, ouvre la séance à la salle du Conseil communal.

Il salue les Conseillers, Mme M. Décosterd, Secrétaire, le Syndic F. Brun, les Municipaux, M. M. Milosavljevic, huissier, M. B. Demierre, responsable de l'administration, M. Ch. Hertzseisen, répondant de proximité Police Riviera, ainsi que le public.

Il transmet les salutations de Gilbert Ferrari de Police Riviera, qui va prendre sa retraite prochainement et qui remercie les conseillers qu'il a pu côtoyer durant les dizaines d'années pendant lesquelles il a assisté aux séances du Conseil.

Les membres suivants sont excusés : **Mme D. Petitat et MM. Y. Bucher, A. Grandchamp, R. Josseron, J.-L. Klopfenstein, S. Liniger, Ph. Logean, P. Zuchuat.**

Absents : **MM. B. Gashi, Y. Hochuli et J.-F. Tuberosi.**

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. **Procès-verbal de la séance du lundi 15 février 2016**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. **Assermentation d'un nouveau membre du Conseil**

M. H. Hoose, Président, lit la lettre de démission de **M. Ph. Mayor**, en raison de son déménagement à Vevey au mois de février 2016, et procède à l'assermentation de **M. Vincent Volet**.

5. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

- **M. H. Hoose, Président**, informe que le dépouillement des élections communales du 28 février 2016 s'est bien déroulé. Il remercie les 38 conseillers et volontaires, ainsi que les 2 secrétaires du greffe qui ont oeuvré ce jour-là. Il propose que le futur bureau du Conseil réfléchisse à un défraiement qui prendrait plus en considération le temps passé au dépouillement. Il rappelle quelques chiffres clé de cette élection :
 - taux de participation : 43.2%
 - Répartition des sièges :

| | | |
|----------------|--------|-------------|
| La Concorde : | 45.3% | / 27 sièges |
| L'Alliance : | 33.8% | / 21 sièges |
| Le PS et POP : | 13.8 % | / 8 sièges |
| Les Verts : | 7% | / 4 sièges |
 - 4 Conseillers ont obtenu plus de 600 suffrages :

| | |
|----------------------------|-----|
| M. Guy Volet : | 624 |
| Mme Arianne Rouge : | 613 |
| Mme Marie-Jeanne Stauber : | 603 |
| M. Valérie Rapsode : | 601 |

À la Municipalité, **Mme Arianne Rouge** et **M. Michel Ceppi** ont été élus et remplaceront M. Philippe Bricod et Mme Thérèse Volet.

45% des Conseillers actuels feront partie du Conseil lors de la prochaine législature.

- Le Président n'a pas pu assister à l'assemblée générale de la Société de Développement le 8 mars 2016, ni à l'inauguration de l'Hôtel Modern Times de St-Légier, le 22 mars 2016.
- Il remercie et félicite la société de Développement et les bénévoles pour l'organisation de la Course aux oeufs du 24 mars 2016 dans le parc Chaplin, qui a remporté un vif succès.
- Il transmet ses félicitations à **M. R. Genoud** pour la naissance de ses jumeaux.

6. Communications de la Municipalité

Administration, Finances & Territoire – Franz Brun

Élections communales du 28 février : il félicite les deux nouveaux conseillers municipaux – Mme Arianne Rouge et M. Michel Ceppi – qui ont été nommés en remplacement de Mme Thérèse Volet et M. Philippe Bricod, démissionnaires.

Route de Fenil : le chantier est à bout touchant et tout sera prêt pour accueillir les premiers visiteurs du Chaplin's World.

Musée Chaplin's World : l'inauguration du Musée Chaplin aura lieu les 15 et 16 avril 2016. Le 17 avril, le Musée sera ouvert au public à partir de 10h00.

Déneigement des chemins aux Monts-de-Corsier : M. Philippe Bricod a annoncé qu'il n'effectuerait plus le déneigement des chemins des Monts-de-Corsier dès la fin du printemps 2016, après 38 ans de services. La Municipalité est en négociation avec quelqu'un pour reprendre cette activité. Elle remercie M. Philippe Bricod pour le travail effectué jusqu'ici.

Population & Sécurité – Thérèse Volet

L'élection du syndic sera tacite puisque la liste comporte un seul candidat : Franz Brun.

Gestion des déchets : comme vous le savez, le centre de tri des déchets situé derrière la maison Obrist pose de plus en plus de problèmes, malgré un nettoyage journalier de plusieurs heures effectué par les employés du service de voirie. La Municipalité étudie une solution afin d'agrandir le centre de tri du Parc Chaplin qui pourrait remplacer celui situé derrière la maison Obrist qui serait alors fermé. Un préavis sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz

Aménagement du village : la première partie des travaux (chemin de Meruz, route de Corseaux et Place du Temple) est bientôt terminée. Quelques finitions doivent encore être apportées comme la pose du mobilier urbain (bancs, poubelles), la réfection de certains pieds de façade, la pose du tapis définitif et finalement la mise en place des nouveaux luminaires.

Les travaux sont actuellement en cours sur le haut de la route de l'Esplanade et ceci jusqu'à mi-mai. Le passage entre le Temple et les WC publics sera complètement interdit à la circulation du 18 avril au 8 mai 2016.

Les travaux se poursuivront ensuite sur la rue du Château jusqu'au début du mois de juillet. La période des vacances scolaires sera réservée pour les travaux dans le secteur rue du Collège / Place du Châtelard afin d'éviter les conflits entre le chantier et les élèves.

Utilisation du nouvel espace de la Place du Temple : les nouveaux aménagements réalisés mettent sans conteste le Temple en valeur. Comme souhaité, la Municipalité a décidé l'utilisation de pavés sur une grande partie de la place. Ces zones ne sont pas synonymes de place de parc !

Les utilisateurs de la chaussée et de la place doivent prendre de nouvelles habitudes afin que les espaces dédiés aux piétons et aux voitures soient respectés. La commune a débuté une campagne de sensibilisation qui sera suivie, en cas de besoin, par la distribution de billets roses beaucoup plus explicites.

Malgré des gabarits de chaussée plus restreints, les VMCV ont confirmé que la circulation des transports publics est fluide.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

Nonagénaires : 2 nonagénaires ont été fêtées, il s'agit de Jeanne Rebrassiez le 22 février et de Marguerite Buache le 23 février. Malheureusement, Mme Buache est décédée le 3 mars dernier.

Environnement – Philippe Bricod

Commune de Corsier – Abattage d'arbres : dans le cadre de l'expertise qui a été réalisée et de la planification annuelle visant à garantir le maximum de sécurité dans les espaces publics, des abattages d'arbres sont prévus dans le courant de cette année dans les propriétés communales. Des affichages sont actuellement apposés au pilier public pour l'abattage de 3 tilleuls et 1 cyprès au chemin Sur le Crêt, chemin de Meruz et cimetière de Corsier, 3 tilleuls à la rue du Château 2 et 4, et 1 marronnier à La Chaux.

7. Préavis no 03/2016 – Octroi d'un cautionnement pour le financement de la construction d'un couvert à plaquettes forestières à Corsier-sur-Vevey, dans le cadre du triage forestier de la Veveyse

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. H. Hoose, Président, ouvre la discussion.

M. B. Savoy demande quel sera l'aspect du hangar. Lors de la dernière séance, il s'agissait peut-être de tôle. Il demande si la Municipalité en sait un peu plus et la rend attentive à la couleur de la tôle par rapport à son intégration dans le paysage. Une couleur brune ou rouge s'intégrerait bien, mais pas une tôle verte. **M. Ph. Bricod, Municipal**, confirme qu'il s'agit de tôle. Des panneaux photovoltaïques seront peut-être placés sur le toit mais plus tard. Lors de la prochaine séance avec le Groupement Forestier de la Veveyse, il discutera de la couleur de la tôle.

M. R. Genoud demande pourquoi la Commune de St-Légier n'apparaît pas dans la demande de cautionnement et si elle fait partie ou non du Groupement Forestier de la Veveyse. **M. F. Brun, Syndic**, informe que la Commune de St-Légier ne fait plus partie du Groupement Forestier. Elle s'est retirée car elle vend aussi des produits de sa forêt et se trouvait en concurrence avec le Groupement.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, soumet le préavis 03/2016 au vote, soit :

1. d'autoriser la Municipalité à accorder, au nom de la Commune, un cautionnement solidaire d'un montant maximum de CHF 21'000.00 (participation proportionnelle au cautionnement) et ce jusqu'au 31 décembre 2035 au plus tard, en garantie d'un emprunt unique à contracter

par le GFV pour la construction d'une halle de stockage de plaquettes forestières sur le terrain de Praz-Libon à Corsier-sur-Vevey ;

2. que l'octroi de cette caution soit subordonné, à la confirmation des coûts pour la réalisation du projet complet sur la base de soumissions rentrées, à une décision favorable des autres communes du GFV, à la confirmation de l'octroi des subventions et du prêt sans intérêt annoncés dans le plan de financement présenté ;
3. d'inscrire le cas échéant le cautionnement dans le cadre du plafond des risques pour cautionnement et autres formes de garanties de 3,5 millions de francs voté par le Conseil lors de sa séance du 5 décembre 2011 et valable pour la législature en cours, plafonds utilisé actuellement à hauteur de CHF 348'000.00.

Le préavis no 03/2016 est accepté à l'unanimité.

8. **Préavis no 04/2016 – Reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay**

M. A. Goy, rapporteur de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. H. Hoose, Président, ouvre la discussion.

M. D. Isler, qui faisait partie de la Commission ad hoc, regrette personnellement qu'un tel projet régional ne pense pas à l'exploitation des énergies renouvelables, telles les plaquettes en bois par exemple. Il est conscient que le Conseil ne vote pas ce soir sur le projet même, mais il aurait souhaité qu'il aille dans ce sens-là.

M. H. Hoose, Président, mentionne l'extrait du 24 Heures stipulant que des panneaux photovoltaïques sont prévus. **M. D. Isler** précise que ces panneaux sont de toute façon exigés par la loi, comme pour les privés. Il n'y a rien de plus.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, soumet le préavis 04/2016 au vote, soit :

1. de reconnaître l'intérêt public régional de la réalisation de l'Espace régional des Pléiades;
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

Le préavis no 04/2016 est accepté par 45 voix.

9. **Préavis no 05/2016 - Aménagement d'un parking pour autocars au lieu-dit « Les Omballes »**

M. Th. Baechtold, rapporteur de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. H. Hoose, Président, ouvre la discussion.

M. P. Groux signale que dans le précédent préavis, la somme de quelques millions était prévue pour la création de Chaplin's World. Des travaux supplémentaires ainsi que des places pour les cars n'étaient pas prévus. Il demande ce qu'il en est car il avait été dit qu'il n'y aurait plus de dépenses pour le musée. Par ailleurs, dans la partie financière, le prix du terrain est passé de CHF 1'000 à CHF 11'000.00 - les CHF 10'000.00 étant certainement dans la réserve pour imprévu – il n'y a donc plus du tout de « réserve pour imprévus ». Les intérêts de l'emprunt n'étant pas comptabilisés, il demande si la location de CHF 1'600.00 par mois est justifiable ou s'il faut demander plus.

M. F. Brun, Syndic, rappelle premièrement qu'il n'y a plus d'investissement financier par la commune. L'argent qui est dépensé ici sera remboursé par le Musée Chaplin en 12 ans, donc autofinancé. Deuxièmement, concernant l'achat du terrain du Canton, un tarif de CHF 700.00 avait été prononcé, mais le Canton ne s'est pas rendu compte que le terrain était situé en zone artisanale constructible. Le 2/3 de ces CHF 10'000.00 est un investissement à long terme pour la Commune car il s'agit de terrain constructible avec une surface plane intéressante. La Municipalité est sûre de s'en sortir avec ce prix-là. Finalement, le loyer est fixé à CHF 1'600.00 par mois jusqu'à ce que l'amortissement soit couvert. Le calcul peut encore être corrigé pour inclure les intérêts à la limite du financement. Il s'agit d'une bonne affaire pour la Commune. Le terrain sera amorti sur 12 ans et apportera un loyer conséquent par la suite. La Compagnie des Alpes n'achète rien, elle loue la totalité du Manoir et tout ce qu'elle exploite.

M. F. Dufour demande quelles sortes d'entreprises pourraient louer cette surface si le loyer ne devait pas être honoré par le Musée. **M. F. Brun, Syndic**, répond que des places aussi bien situées sont très recherchées. Toutefois, il ne doute pas du fonctionnement de Chaplin's World. La société a besoin de ces places. Le risque est donc minime.

M. R. Genoud constate – selon le 1^{er} paragraphe du préavis – que les critères d'emplacement exigent des sanitaires. Comme ils ne sont pas prévus sur le parking, il demande si la Commune est en ordre avec ce point. D'autre part, concernant les CHF 11'000.00 d'achat du terrain, il rappelle qu'on n'amortit pas du terrain et propose au point 4, d'amortir la somme de CHF 134'000.00 (au lieu de CHF 145'000.00) sur une durée de 12 ans au maximum. **M. F. Brun, Syndic**, confirme qu'il n'y aura pas d'installation de WC sur le terrain car ceux du

Musée, qui se trouvent à 5 minutes à pied du terrain des Omballes, sont suffisamment proches et pourront être utilisés.

Concernant la proposition d'enlever l'amortissement du terrain, il trouve qu'il s'agit d'une bonne solution mais qu'on peut laisser la somme telle quelle dans le préavis car la Compagnie des Alpes est prête à payer le loyer mensuel de CHF 1'600.00.

M. Ph. Dardenne rappelle que les cars modernes sont équipés de toilettes.

M. P. Bugmann informe que la Commission des finances n'a pas insisté sur la manière de calculer, le montant étant faible. Normalement, un calcul complet est d'usage. Par contre, il confirme les propos de M. R. Genoud, à savoir que normalement le terrain n'est pas amorti. Seulement, le terrain est à CHF 1'000.00. Donc, si on enlève l'achat du terrain pour l'amortissement, on arrive à CHF 144'000.00. Il espère que les CHF 10'000.00 de « divers et imprévus » ne seront pas touchés. A la fin, un calcul final devra être fait et il faudra amortir ce qu'il y aura à amortir. Par contre, il est évident que le prix du loyer ne doit jamais baisser. Si on a une fois amorti les investissements, le reste est un rendement qui est normalement le bénéfice de celui qui prend le risque d'investir. Il prend note que la Municipalité promet qu'on peut facilement relouer le terrain à ce prix-là si le Musée ne souhaitait plus le louer.

À propos du prix du loyer, **Mme L. Khouri-Dagher** demande si en 12 ans, d'autres dépenses ne vont pas s'ajouter, par exemple pour refaire l'asphalte, poser des barrières, etc... D'autre part, le loyer semble trop petit pour une si grande société et pour les frais qu'il risque d'y avoir pour la Commune.

M. F. Brun, Syndic, pense qu'il n'y aura pas d'entretien à réaliser. Il s'agit d'une place bien aménagée, avec goudron et barrières dès le départ. S'il devait toutefois y avoir des dégâts causés par un transporteur, la Commune essaierait de trouver le fautif. Si des coûts supplémentaires devaient survenir, ils seraient répercutés sur le loyer qui serait augmenté si nécessaire après les 12 ans.

M. P. Bugmann informe que pour éliminer ce risque et si la Municipalité tient compte des suggestions de la Commission des finances, le contrat de location précisera que le déneigement et autres entretiens seront à la charge du locataire.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, soumet le préavis 05/2016 au vote.

Le préavis no 04/2016 est accepté par 47 voix.

10. Interpellations, motions, postulats

Aucune intervention n'est déposée.

11. Divers et propositions individuelles

- **M. D. Chollet** propose une souscription de vin et de verres commémoratifs à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la FSG Pro-Patria. Une dégustation aura lieu à l'issue de la séance.
- **M. B. Savoy** informe qu'un S.E.L (Système d'Echange Local) ouvre à Vevey. Il s'agit d'une association à but non-lucratif qui permet de générer des échanges de savoir, de temps ou de compétences, sans utiliser d'argent (cours de cuisine, aide au déménagement, etc...).
- **Mme A. Rouge** signale qu'un couple de citoyens de la rue Carlo-Hemmerling a approché la Concorde concernant la circulation sur la route de Châtel-St-Denis. Ce couple avait fait la demande d'abaisser la vitesse sur le tronçon depuis la station BP jusqu'au Giratoire des Terreaux à 50 km/h (au lieu de 80 km/h) en raison du bruit et du danger. D'autre part, le tronçon Bergère/BP est déjà limité à 50 km/h. En juin 2013, la Municipalité avait répondu qu'elle se préoccupait déjà de la question ; que ce tronçon serait prochainement limité à 60 km/h et que les voies seraient adaptées pour une meilleure fluidité du trafic et des transports publics. Elle demande ce qu'il en est pour pouvoir répondre à ce couple.

M. F. Brun, Syndic, informe que l'assainissement du bruit à la route de Châtel est prévu pour 2018. Pour se faire, la vitesse sera abaissée à 60 km/h et les mesures qui accompagnent ce changement doivent être prises, notamment : supprimer une piste, créer des nouveaux arrêts de bus, faire un passage sous voie vers la Cure d'Attalens, etc. Le projet est en route concrètement. La Municipalité attend l'offre du bureau d'ingénieurs.

- **M. A. Goy** demande pourquoi il n'y a aucune information sur le site Internet concernant le Musée Chaplin's World. Il demande que les oriflammes soient fixés dans le village pour l'inauguration officielle. Un parcours fléché était prévu, il demande ce qu'il en est. **M. F. Brun, Syndic**, mentionne l'existence du site de Chaplin's World. La Municipalité n'a pas souhaité mettre quelque chose sur le site communal. D'ailleurs, la Commune n'a pas eu le droit de faire de photos jusqu'à présent. Le projet « Enjoy Vevey » prépare la signalétique régionale qui englobera tous les musées pour le mois de juin. Concernant les drapeaux, la Municipalité va y réfléchir d'ici vendredi. **Mme A. Rouge** propose au moins de signaler l'emplacement du Musée provisoirement car beaucoup de personnes cherchent l'endroit. **M. F. Brun, Syndic**, informe que les flèches brunes ont été posées ce matin. Les délais étaient très serrés.
- **M. A. Goy** informe qu'un panneau « parking » a été posé devant celui des Sentiers viticoles sur la Place du Temple (à côté de la poste). **M P.-A. Debétaz, Municipal**, va se renseigner.
- **Mme C. Haller** informe que la société de Développement accueillera un Brass Band de 35 musiciens avec un quatuor bocal qui produira « la Riviera fait ses bocalises », le dimanche 29 mai 2016, à 17h00, à Châtonneyre. Un flyer sera envoyé dans les ménages.

- **M. D. Isler** rappelle l'interdiction d'utiliser des herbicides sur les routes, les chemins et les places depuis 2001. Les pavés de la rue Centrale sont toujours traités à l'herbicide, parfois juste avant la pluie. Il demande de quelle substance il s'agit et s'inquiète au vu de l'augmentation des pavés avec l'aménagement du village. **M. F. Brun, Syndic**, va se renseigner auprès de la voirie. Il rappelle que ce type de produits est utilisé au strict minimum dans les endroits où l'on ne peut pas faire autrement. **M. Ph. Bricod, Municipal**, précise qu'un kilo de désherbant est utilisé par année pour le cimetière où il est difficile de faire autrement. **Mme Ch. Cuénod-Cochard** rappelle qu'il faut plutôt sensibiliser les utilisateurs de jardins privés qui utilisent ces produits à hautes doses.
- **M. P. Groux** demande si le déménagement de Mme Th. Volet, Municipale, est légal par rapport à la fin de la législature. **Mme Th. Volet, Municipale**, confirme qu'elle restera une habitante de Corsier jusqu'au 30 juin 2016, en toute légalité. Elle en a discuté avec Mme le Préfet.
- Dans les procès-verbaux du Conseil, lors du vote sur un préavis, **Mme L. Khouri-Dagher** souhaite que le nombre de voix soit accompagné du nombre de conseillers présents et de connaître également le nombre de « non » et d'« abstentions ». **Mme Ch. Cuénod-Cochard** propose d'en rediscuter lors de la prochaine législature.
- Suite au refus des statuts du SIGE par les communes de La Tour-de-Peilz et Montreux, **M. D. Chollet** a été estomaqué par les propos tenus dans la Presse par certains Conseillers communaux de La Tour-de-Peilz. Il demande si le Comité de direction du SIGE peut faire quelque chose à ce sujet. **M. Ph. Goletta, Municipal**, ne s'est pas gêné de dire ce qu'il en pense à la représentante de La Tour-de-Peilz et fera de même avec les représentants de Montreux. Le préavis ayant été refusé par ces deux communes, les nouveaux statuts tombent et devront être repris de A à Z.
- **M. H. Hoose, Président**, rappelle que l'assermentation des nouveaux Conseillers aura lieu le lundi 30 mai 2016, à 16h00, au Temple. Elle sera suivie de la séance constitutive du Conseil communal dans laquelle l'organisation et la composition des commissions seront votées.
- La dernière séance de cette législature aura lieu le lundi 13 juin 2016.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, lève la séance à 21h15.

Au nom du Conseil communal

Le Président

 H. Hoose



La Secrétaire

 M. Décosterd